



CSE SIEGE DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2026

Point 3 : BILAN LOGEMENT 2025

Résolution du CSE France Télévisions Siège

Le CSE est informé sur le Bilan Logement 2025.

Le CSE retient qu'en 2025, France Télévisions a versé 2,6 M€ à Action Logement, au titre de la participation à l'effort de construction.

Au 31 décembre 2025, 182 demandes de logement étaient actives, dont 161 au Siège, et 61 nouveaux dossiers avaient été enregistrés dans l'année. Ces demandes concernent principalement l'Île-de-France, dans un contexte de forte tension, et portent surtout sur des logements de type T2 et T3. Sur ces 182 demandes actives, 28 collaborateurs ont effectivement été logés dans le parc social. Il considère que le taux d'attribution pour le parc social, reste insuffisant au regard de l'ampleur des besoins.

Le CSE remarque que le bilan ne permet pas de mesurer précisément le délai moyen de relogement des salariés du Siège selon leur situation et l'ancienneté de leur demande. La direction identifie les dossiers incomplets, les justificatifs non actualisés, la méconnaissance des dispositifs et l'oubli du code entreprise, sans présenter d'objectifs chiffrés de résorption. Il demande que la direction fournisse des informations plus précises sur les délais de traitement, le profil des bénéficiaires et l'évolution du taux de concrétisation, assorties d'objectifs chiffrés de résorption. Pour une meilleure analyse de l'évolution, le CSE demande un suivi chiffré pluriannuel.

Par ailleurs, le bilan ne détaille pas suffisamment les motifs de non-aboutissement des 456 candidatures déposées, ni les refus des bailleurs, afin d'orienter les mesures correctives. Il demande que ces motifs soient systématiquement documentés et que les salariés soient mieux informés des démarches à suivre, des justificatifs à maintenir à jour et des délais à anticiper, afin de limiter les non-aboutissements d'origine administrative.

VOTANTS :25

POUR : 25

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT, et SNJ s'associent

Paris, le 16 septembre 2026

Olivier Viratelle
Secrétaire adjoint du CSE Siège

